

La France doit cesser son soutien à Bridge International Academies par Solidarité Laïque

Cet article est disponible sur le site de Solidarité Laïque : [ici](#)

Une éducation pour toutes et tous, mais à quel prix ? En investissant dans la société privée Bridge International Academies (BIA), la France met en danger la qualité de l'éducation de milliers d'enfants. Solidarité Laïque avec 12 organisations lance l'alerte.

Le soutien de la France à la chaîne d'écoles commerciales à l'international, Bridge International Academies, écorne son objectif de défense du droit à l'éducation et participe à la mise en péril des objectifs d'éducation gratuite de qualité accessible à toutes et tous.



Aujourd'hui les défenseurs de l'éducation publique de qualité soumettent une alerte au mécanisme des Nations Unies du Comité examinant les obligations des Etats

vis-à-vis de

l'ensemble des droits garantis par le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) (PIDESC).

Qu'est ce que Bridge International Academies ?

La société privée [Bridge International Academies](#) (BIA), filiale de l'entreprise américaine NewGlobe Schools Inc., déploie un modèle de chaîne d'écoles à bas coûts dans les pays pauvres, dont les pratiques contreviennent aux normes admises pour une éducation de qualité. Les investisseurs de BIA [comprennent](#) des investisseurs privés notoires tels que l'Omidyar Network, la Zuckerberg Education Ventures et Bill Gates, et plusieurs agences d'investissements américaines et européennes. Leur objectif étant avant tout lucratif, leur modèle éducatif a des **impacts négatifs sur le droit à l'éducation de milliers d'enfants**, ce que **plusieurs études ont démontré**.

En savoir plus : Marchandisation de l'éducation – 6 raisons pour lesquelles il faut interdire les écoles de Bridge International Academies

<https://www.solidarite-laique.org/informe/marchandisation-de-l-education-6-raisons-pour-lesquelles-il-faut-interdire-les-ecoles-bridge/>

Qu'est ce que Proparco ?

Proparco est la filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé et oeuvre à ce titre pour le développement des pays du Sud. En 2015, elle a investi dans l'entreprise multinationale d'enseignement Bridge International Academies (BIA) par l'intermédiaire du fonds d'investissement Novastar East Africa Fund.

Pourquoi le financement de la France dans Bridge International Academies doit nous alerter !

La responsabilité du droit à l'éducation de qualité incombe avant tout aux États mieux à même de fournir une éducation gratuite, accessible à tous, en particulier pour les groupes vulnérables. L'Etat français doit donc orienter l'aide publique au développement et les politiques de coopération solidaire pour soutenir en priorité une éducation publique prodiguée par les Etats et des actions d'équité, en conformité avec le Droit international et tendant à réduire les inégalités.

La France doit [se « retirer le plus tôt possible de ses investissements dans Bridge International Academies \[...\] et](#)

s'acquitter pleinement de ses obligations et responsabilités légales » en matière de droits humains. Elle doit « mettre en place des mécanismes efficaces [...] pour l'aide au développement afin de prévenir la récurrence d'investissements ayant des impacts négatifs similaires » et « pour favoriser le soutien à l'éducation publique et le respect du droit à l'éducation, conformément aux [Principes d'Abidjan](#) ».

Voilà pourquoi face à ces constats d'un encouragement à la marchandisation de l'éducation, à un système renforçant les inégalités et même la ségrégation sociale, plusieurs organisations de la société civile, ONG, associations de défense des droits de l'Homme ont alerté la France et PROPARCO depuis plus de 2 ans sur les agissements de BIA. Malgré la confirmation des préoccupations de la société civile par le Compliance Advisor/Ombudsman, le mécanisme de plainte indépendant de la Banque Mondiale qui a soulevé de [« graves préoccupations »](#) concernant l'engagement de celle ci auprès de BIA, la France n'a à ce jour entrepris aucune action pour remédier aux impacts négatifs de son investissements dans BIA.

En savoir plus

- Nos [articles sur le sujet](#)

- La Coalition éducation, signataire à nos côtés de cette soumission :

<http://www.coalition-education.fr/je-m-informe-10-organisations-alertent-le-Comite-des-droits-economiques-sociaux-et-culturels-sur-l-investissement-de-la-France-dans-BIA-279.html>

MOTS-CLES :

- [droit à l'éducation](#)
- [marchandisation éducation](#)

Le non-respect des obligations extraterritoriales de la France en matière de droit à l'éducation à travers son investissement dans Bridge International Academies

Le non-respect des obligations extraterritoriales de la France en matière de droit à l'éducation à travers son investissement dans Bridge International Academies

Soumission adressée au Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Mars 2020



Vous trouverez le rapport : [Ici](#)

Prochaines étapes :

- La pré-session durant laquelle la France sera examinée par le Comité en amont de l'examen final aura lieu mardi prochain, le 10 mars. La Coalition Education et Solidarité Laïque seront en mesure de participer à distance à la pré-session pour porter notre message commun.

Nous vous invitons également à vous mobiliser durant cette matinée sur les réseaux sociaux !

- La liste des points finaux qui seront soulevés par le Comité auprès de la France durant son examen sera disponible environ 10 jours après la pré-session. Nous vous tiendrons informés des résultats et continuerons à coordonner la mobilisation après cela.

Le Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation



Le 14 février 2020 s'est tenu à Paris dans les locaux de Solidarité Laïque, la première réunion formelle du [Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation \(ReFPE\)](#).

Venus de plusieurs pays, il s'est agi pour ces chercheurs de s'entretenir sur la problématique de la privatisation de

**l'éducation et
élaborer leur agenda de recherche en la matière.**

Après s'être imprégnés des enjeux de la problématique de la [privatisation et marchandisation de l'éducation dans l'espace francophone lors de la journée d'échanges du 13 février, organisée par la Coalition Education](#)

de France sur la question, les chercheurs ont discuté sur l'état de la recherche en France avant de procéder à l'identification des recherches existantes et celles en cours. Ainsi, l'on note que plusieurs études effectuées ont abordé quelques questions telles la privatisation et marchandisation de l'éducation arabo islamique en complicité avec la mendicité au Sénégal, les conséquences de la privatisation sur les enseignants en Afrique subsaharienne, l'évolution de l'école privée dans le primaire au Burkina Faso, etc. Quant aux recherches en cours, la question de la privatisation et qualité de la formation dans l'enseignement confessionnel en Côte d'Ivoire, la demande d'éducation des familles et l'offre éducative au Sénégal et d'autres thématiques ont été soulignées.

Quelles thématiques prioritaires identifiées ?

Des échanges des chercheurs il semble important de procéder d'abord à une cartographie des écoles privées, un état de de la privatisation de l'éducation dans tous les niveaux d'enseignement, c'est à dire du préscolaire au supérieur. Ceci semble nécessaire avant de mener des études spécifiques prenant en compte des facteurs tels que l'extrémisme, le genre, les inégalités spatiales, les plans nationaux, les mesures de régulation, etc. C'est pourquoi ils se sont un délai à l'issue de la réunion pour la rédaction de termes d'une étude sur l'état des lieux de la privatisation de l'éducation dans les pays de la Côte d'Ivoire, Maroc, Niger, Sénégal, Togo. Une autre rencontre sera programmée à l'issue de ces termes de référence pour l'élaboration des outils relatifs à cette étude.

En rappel, dans le courant 2019, le Réseau Francophone contre la marchandisation de l'éducation a en collaboration avec l'Université de Genève, mis en place le ReFPE.

L'objectif de cette initiative est de stimuler la recherche sur cette question dans des pays francophones où il y a peu d'informations et d'études disponibles afin de mieux comprendre le phénomène et son étendue dans l'espace francophone et développer des outils de plaidoyer

ou de protection de droits adaptés qui y répondent. Le ReFPE compte à ce jour [31 chercheurs issus de 13 pays.](#)

Par ailleurs, avec pour partenaire le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'équipe de Recherche en Dimensions Internationales de l'Education (ERDIE) de l'Université de Genève, par l'intermédiaire de Thibaut Lauwerier, coordonne les activités de ce groupe, en étroite collaboration avec le Réseau Francophone contre la marchandisation de l'éducation, et notamment la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights et l'Initiative pour le Droit à l'Education.

Marchandisation des savoirs, feu follet ou leurre durable ?

Extrait de l'article de François Simon – VEN 577« Toujours nouvelle l'éducation, oui mais pour qui ? »



Ce combat qu'il nous faut mener avec opiniâtreté contre la marchandisation des savoirs, qui avalise et consolide l'injustice en disant l'estomper est un autre de nos chantiers en cours, un combat pour freiner la puissance de l'argent (qui souvent aspire la raison d'être) dans le domaine de l'éducation et défendre le primat du sens.

Comment

y faire face, c'est la question à laquelle Morgane Peroche (déléguée permanente de

la FICEMEA), Luc Carton ¹et

Yannick Mével (CRAP Cahiers Pédagogiques) se sont efforcé·e·s de répondre, lors d'une table ronde.



Force est de constater que l'éducation est devenue au fil des années une marchandise comme les autres dans le droit international où l'essor du secteur privé, soutenu par le droit international, s'est substitué au rôle de l'État. En Afrique de l'Est les ONG sont parvenues à faire plier l'État. L'éducation a été pensée et ce depuis Lisbonne en 2000 (conseil européen sur la connaissance) comme un facteur lambda de la croissance économique, ce qui a accru s'il en était besoin la légitimité mercantile de l'accès aux savoirs. Et pourtant Idriss J Aberkane² qui a travaillé sur l'économie de la connaissance affirme que c'est un bien immatériel qu'on ne peut mesurer. En 2014, la FICEMEA s'est positionné sur 6 points : 1/Réaffirmation des textes internationaux, 2/Lutter contre désengagement états et soutenir les services publics pour la gratuité de l'enseignement, 3/Rôle régulateur de l'État (justice sociale), 4/Reconnaissance de la société civile, 5/Place des différents acteurs éducatifs (présence des différents éducateurs et éducatrices : parents, enseignants, animateurs et animatrices...), 6/Émancipation des personnes et pratiques collectives. Points auxquels viennent s'ajouter en Octobre 2019 une lettre à la Banque Mondiale.

La
FICEMEA, c'est
aussi
l'Appel Francophone contre la marchandisation de l'Éducation
en

2017 à Dakar (création du réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation : 6 organisations). Depuis, de nombreuses actions de plaidoyers ont été menées notamment la

rédaction des Principes

d'Abidjan³

qui disent bien le droit à l'éducation et mettent en avant et la

primauté de l'enseignement public et la régulation de la privatisation de l'enseignement.

Le capitalisme informationnel tend à vider notre cerveau de son temps disponible pour le remplir de contenus monnayables. On a désincorporé la culture de la socio-économie. Le monde n'est pas présentable. Il est en pleine crise de représentation et truffé de séismes sociaux. Le savoir est démonopolisé et si les enfants le savent, les enseignant·e·s eux·elles pas forcément et c'est là que le bât blesse. Il y a ce gouffre creusé entre les tenants de la connaissance et qui la veulent indiscutable, chargés de la faire passer à des aboutissants, les élèves, qui la discutent déjà avant de la recevoir et c'est cette règle du jeu (la remise en cause est permanente : eh oui la terre est plate, et je vais vous le prouver) qui labellise aujourd'hui un savoir. La vérité est une théorie comme une autre (et c'est difficile à avaler). Il y a là une alchimie impossible à obtenir, des correspondances ratées à chaque fois.

À

l'hypermarché du savoir,

on trouve de tout, c'est bien achalandé et l'alternatif a la cote sur les étals ;

dans l'éducation le secteur marchand ne vend pas des carottes mais

de la connaissance « et regardez msieurs-dames cette belle pièce de mathématique toute fraîche, cette tranche d'histoire jamais révélée. ».

La concurrence joue à plein. *Mais il y a des constantes dans chaque tendance. Tout d'abord une critique très forte de l'école telle qu'elle existe, des finalités très claires et affirmées d'un engagement affiché, une promesse d'efficacité et enfin la promotion de choix individuels (à noter que personne ne le revendique et tout au plus certains le minimisent). L'économie de la connaissance est dangereuse , elle a pour but d'augmenter le profit.*

il y a prolifération, déferlante, ce qui peut conduire à une certaine confusion et à un amalgame qui peut s'avérer néfaste aux mouvements qui développent des projets d'éducation nouvelle.

Chacun·e s'octroie et s'approprie des méthodes dites innovantes (alors qu'elles ont déjà fait leurs preuves dans maintes situations d'éducation), mal comprises et souvent utilisées à contresens. L'empowerment, imposture colonisatrice et pilleuse de méthodes établies qu'elle a fait siennes frauduleusement, est passé par là.

Au milieu de cette jungle des savoirs consommables (innombrables

et de
plus en plus dématérialisés), qu'en est-il des propositions
d'éducation nouvelle, noyées dans un maelström
où grouille tout et son contraire ? *Qu'en est-il
de l'actualité de la démocratie culturelle (fleurie en
Belgique*

*surtout) ? Et du projet (défendu par Marcel Hicter⁴)
de rendre la société plus consciente d'elle-même ? Après
le burn-out, le bore out, le brown-out menace.*

Mais nous ne sommes pas
encore out,
knock-out !

Plus que jamais

*et c'est une urgence, l'enseignement est appelé à devenir un
métier coopératif, se rapprochant de l'éducation nouvelle et
de*

*la pédagogie institutionnelle. C'est un défi à relever dont
nous*

*ne pouvons nous désintéresser. Qu'est-ce qui empêche les
enseignants à payer les élèves en fausse monnaie, en monnaie
de*

*singe ? Personne ne les empêche de libérer leurs liens, mais
pour cela il y a besoin d'un raz de marée collectif et unanime
si*

*on veut tsunamier l'anémie
des pouvoirs.*

Marcel Gauchet⁵

*disait dans « le débat » : « l'école est
aujourd'hui à l'école d'elle-même », il faut
absolument réfléchir à la signification du métier
d'enseignant·e*

et ça nécessite un travail sur la connaissance. l'école ne

doit

pas, ne doit plus rester seule. J'ai souffert (dit Yannick Mevel)

de voir deux dissociations s'opérer, celle de l'éducation nationale et de l'éducation populaire puis celle de cette dernière

et de la culture. Approfondir la démocratie est un projet capital.

La pédagogie est un moyen d'y parvenir.

La différence

entre les pédagogues et les marchands c'est que les premiers assument leur déséquilibre et refusent de tenir une quincaillerie

aux rayons remplis d'outils clés en main.

Mais on est

souvent coincés : pour exister et développer des projets d'éducation nouvelle, on est contraints de passer par des appels

d'offre, de se frotter à la concurrence avec le secteur marchand

et de rentrer dans le moule astreignant du mercantilisme.

Et c'est rarement la pédagogie qui l'emporte au monopoly éducatif de l'économie capitaliste !

Et il y a des

dérives perverses même au sein de démarches volontaristes et louables : panneaux publicitaires qui promeuvent les institutions qui intègrent les jeunes en mal de moyens financiers

(Wisconsin), accès gratuit à la fac mais cours privés au sein

*du
secteur public (Mozambique).*

Le
mot marchandisation nous entraîne dans un dédale, un
labyrinthe de
notions dont nous n'avons pas l'habitude et qui peuvent nous
perdre, notre fil d'Ariane étant la pédagogie. Les politiques
publiques prennent très mal la mesure de la situation mais il
est
rassurant de penser que l'état ne peut s'en sortir sans
l'éducation populaire et le monde associatif, rassurant comme
il
est inquiétant qu'il y
reste sourd et aveugle et ne
veuille le reconnaître.

*Un exemple qui
prouve qu'en Europe et même entre deux pays proches il y a un
héritage qui fait la différence. En Belgique nous sommes les
héritiers d'une culture municipale ce qui conduit les pouvoirs
publics à accorder le plus gros budget de la culture à
l'éducation
populaire et en France étant les héritiers d'une culture
d'état,
peanuts pour le monde de la gentille éducpop.*

*Nous vivons dans
une société salariale et passons notre temps à fabriquer des
services. Le salariat suppose de remettre sa force de travail
à
quelqu'un qui en dispose, la véritable éducation n'a pas de
sens dans ce système. Il faut faire bouger le salariat, il
faut à*

tout prix sortir de cette théorie où c'est la propriété qui détermine le pouvoir.

Il faut se méfier comme de la peste du glissement de terminologie : passer d'économie sociale à social business est lourd de sens. Et c'est ce qui est suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus des projets politiques. Sachons-nous en prévenir.

François
Simon

1

Luc Carton, philosophe, vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse), chercheur associé auprès de l'Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle (Bruxelles)

2

Le problème de cette personne c'est qu'elle instrumentalise complètement la notion d'éducation. Oui il affirme que la connaissance est un bien immatériel, que l'on ne peut mesurer et que l'on peut accumuler sans limites sauf

que
pour lui l'accumulation de connaissances doit pouvoir
permettre
aux individus et donc aux nations de s'enrichir davantage. En
gros, pour lui, il ne faudrait pas mesurer un taux de
croissance
économique par le pétrole (bien matériel) mais par
l'accumulation
de connaissances. Plus une nation accumule de la connaissance,
plus
elle est compétitive. Nous sommes donc toujours dans une
logique
libérale de croissance économique et augmentation des
richesses.
Les propos de cet homme sont très dangereux, puisqu'il utilise
les termes d'« éducation active » et
d'« émancipation »...
mais dans une démarche de pure accumulation des richesses.
Nous
ne pouvons bien évidemment partager ce point de vue.

[3](#) *Texte publié en mars 2019 sur les obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur privé dans l'éducation .*

[4](#) Homme politique et écrivain wallon, président de la FICEMEA de 1970 à 1979

[5](#) Philosophe et historien français

Les principes d'Abidjan

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté par consensus jeudi dernier une nouvelle [résolution](#) sur le droit à l'éducation et a ainsi donné une reconnaissance étatique historique des Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation. Il s'agit de la première reconnaissance officielle à ce jour par les États de ce nouvel instrument, le [Conseil des droits de l'Homme](#) étant composé de 47 États élus par leurs pairs.

Les [Principes d'Abidjan](#) ont été adoptés en février 2019 par plus de 50 [experts](#) du droit à l'éducation, à l'issue d'un processus de consultation de trois ans avec les décideurs, les communautés et les praticiens. Ce texte important détaille le cadre juridique des droits de l'Homme en vigueur en ce qui concerne les obligations des États en matière d'éducation publique et de réglementation de la participation du secteur privé à l'éducation. Il est en train de rapidement s'imposer comme l'un des instruments de référence sur le droit à l'éducation, en particulier dans le contexte de la privatisation et de la marchandisation croissantes de l'éducation à travers le monde.

« La reconnaissance par le Conseil des droits de l'Homme des Principes d'Abidjan est véritablement historique. Cela reflète

la
rigueur du processus d'élaboration de ces Principes et la
demande des
États de disposer d'orientations plus précises et d'un cadre
de droits
cohérent pour réfléchir à leurs politiques d'éducation », a
déclaré Delphine Dorsi, de l'Initiative pour le droit à
l'éducation.

La résolution du Conseil des droits de l'Homme a été adoptée
par
consensus sans vote et a été parrainée à ce jour par 75 États
de toutes
les régions du monde. Ce large soutien reflète les nombreuses
[déclarations positives](#)
concernant les Principes d'Abidjan faites par les États lors
du dialogue
avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à
l'éducation, qui s'est déroulé à Genève il y a deux semaines.
Un certain
nombre d'États de tous les continents, notamment la Côte
d'Ivoire, où
ont été adoptés les Principes, ont appuyé l'inclusion des
Principes
d'Abidjan dans la résolution.

« Je suis ravi que les États et les institutions africaines au
plus
haut niveau jouent un rôle moteur pour répondre aux menaces
croissantes
contre le droit à l'éducation, en particulier la croissance
non
réglementée du secteur privé. Il s'agit toutefois d'un
phénomène mondial
et il est important que des normes mondiales soient établies,
à
l'instar de la résolution Conseil des droits de l'Homme », a

déclaré Paulin Junior Kouamé, du Réseau ivoirien pour la promotion de l'éducation pour tous. Cette résolution renforce l'[élan croissant](#) en faveur des Principes d'Abidjan. En mai, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples avait adopté une [résolution](#) reconnaissant les Principes d'Abidjan comme des lignes directrices permettant aux États de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'Homme. En juin, le Partenariat mondial pour l'éducation, le principal fonds multilatéral mondial pour l'éducation, avait également pris note des Principes d'Abidjan dans sa nouvelle [stratégie d'engagement du secteur privé](#). La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation a de même consacré son [rapport](#) de juin 2019 à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 sur l'éducation en conformité aux Principes d'Abidjan.

Salima Namusoby, de l'Initiative for Social and Economic Rights, a commenté : « *La résolution du Conseil des droits de l'Homme envoie un message puissant, alors que les États se réunissent actuellement à New York pour examiner la mise en œuvre de l'ODD 4. Nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs de l'ODD 4, notamment de garantir 12 ans d'éducation gratuite et de qualité pour tous. Le cadre des droits de l'Homme offre non seulement un ensemble de normes juridiquement contraignantes, mais également des outils qui permettront aux États de financer et de développer des systèmes d'éducation publique de qualité et de*

mettre en place une réglementation adéquate des acteurs privés. »

Dans une [déclaration](#) publiée aujourd'hui, les neuf membres du comité qui ont rédigé les principes d'Abidjan ont également salué la résolution décisive du Conseil des droits de l'Homme.

« Il existe désormais une dynamique mondiale pour placer le droit à l'éducation au cœur des politiques éducatives. Après des années de tentatives infructueuses visant à améliorer la fourniture de l'éducation en privatisant ou en marchandisant des systèmes éducatifs, les États et les acteurs de l'éducation réalisent que la création d'un marché de l'éducation anarchique ne permet pas de respecter le droit à l'éducation, et qu'il est nécessaire de mettre en place des normes et des critères si l'on souhaite sérieusement développer des systèmes éducatifs équitables », a ajouté Sylvain Aubry, de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights.

Comme les années précédentes, la résolution du Conseil des droits de l'Homme reconnaît également « l'importance primordiale que revêt l'investissement dans l'enseignement public » et exhorte les États, entre autres recommandations, « à réglementer et à superviser les activités des prestataires de services d'éducation », afin de corriger «

toute incidence négative de la marchandisation de l'éducation
» et de
renforcer « l'accès des victimes de violations du droit à
l'éducation à
des voies de recours et à des réparations appropriées ».

Documents

- Résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur le droit à l'éducation du 11 juillet 2019 : <http://bit.ly/2XTXnWA>
- Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation : <http://bit.ly/2XZhUca>
- Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation sur l'ODD 4 et les principes d'Abidjan : <http://bit.ly/2XjYJc>
- Réaction des membres du comité de rédaction : <http://bit.ly/2l7HxFQ>

Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise

Avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD),
du
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et de Open
Society Foundations.

A l'occasion de la sortie du rapport d'étude « Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise », la Coalition Éducation (CE) a souhaité inviter les auteur.e.s de cette étude et expert.e.s du domaine de l'éducation à échelle internationale.

L'occasion

pour les auteur.e.s de l'étude de présenter leurs travaux, les problèmes rencontrés lors de sa mise en œuvre et les différents

éléments de conclusion. Le comité de pilotage de l'étude était composé de trois membres de la Coalition (Aide et Action, Plan International, Sgen-CFDT) et de son équipe salariée.

Cette

conférence a été animée par Emmanuelle Bastide (journaliste RFI).

Dans un premier temps, la conférence a débuté par une introduction

de l'étude par Carole Coupez (Déléguée Générale Adjointe, cheffe de file de la Coalition Education). Carole Coupez rappelle que

l'éducation de qualité est un droit, même en cas de conflit, (cf

« Normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence, INEE) et que la situation de l'éducation dans le région du G5 Sahel est une urgence. L'objectif de l'étude est d'identifier les approches efficaces sur le terrain en vue de renforcer la qualité des interventions éducatives dans la région.

Elle vise également à nourrir le plaidoyer et les recommandations

de la CE, notamment en amont du G7 en France, pour renforcer l'aide

au développement et humanitaire française en matière

d'éducation
et le continuum urgence/ développement durable dans la région
du
Sahel.

Conférence

d'ouverture, en présence de Jean Marc
Chataigner (Ambassadeur envoyé spécial pour le Sahel), les
co-auteurs de l'étude : Julia Tran Thanh et Aurore Du Roi,
et Jean Marc Gravellini (Coordinateur de l'Alliance Sahel).

Jean

Marc Chataigner propose une synthèse du contexte politique et
social

des pays étudiés. Il rappelle que cette étude à été menée dans
5 pays de la région du Sahel : Mauritanie, Niger, Mali,
Burkina

Faso et Tchad. Ces pays sont actuellement touchés par une
crise

physique et alimentaire, ce qu'il définit par une « crise
multidimensionnelle ». Chaque pays a ses propres facteurs,
avec

des effets propres à chaque structure économique et sociale du
pays . Par exemple, au Niger, l'éducation des filles reste un
défi majeur du pays.

Avec

cette crise « multidimensionnelle », le secteur de
l'éducation est gravement touché notamment avec la fermeture
de

plusieurs écoles. (800 fermetures d'écoles au Mali, 600 au
Burkina Faso).

Aurore

Du Roi prend la parole pour expliquer le souhait de mettre en place

cette étude. Ce rapport d'étude répond à un appel d'offre lancé par Coalition Education. L'étude se concentre certes sur 5

pays du Sahel, mais il y a eu selon Aurore Du Roi, un intérêt à

enquêter dans d'autres pays tels que le Sénégal.

Aurore

Du Roi n'oublie pas de mentionner les limites de l'étude, en mentionnant des « biais de sélection » dus à une sélection empirique des organisations (pas de tirage aléatoire).

Les biais concernant les enquêtes n'ont eux aussi pas pu être évités. Les co-auteurs ont pu observer une part importante de l'éducation non formelle et préconisent un retour à un système d'éducation formelle .

Les

co-auteurs préconisent notamment un soutien à la petite enfance,

une gestion des ressources humaines et une décentralisation accrue

des administrations.

L'enjeu

est de pouvoir innover sur des méthodes éducatives, renforcer le

rôle de la société civile et favoriser les efforts de co constructions avec les communautés.

Enfin

Jean Marc Gravellini (Coordinateur de l'Alliance Sahel) explique

que les bailleurs ont un « besoin d'innovation ». Dans le même temps il est nécessaire que les bases de données existantes

soient exploitées pour permettre une meilleure coordination des acteurs et actrices. L'enjeu des crises est bien celle de la coordination, afin de rendre les actions de chacun.e efficaces et

pertinentes.

Table

Ronde 1 : Renforcer les interventions dans l'éducation en situations d'urgence au Sahel.

Pour

Magagi Goube Barira du Plan International au Niger, l'enjeu central

est la fermeture des écoles en temps de crise. Elle précise que

dans la région de Difa, 144 000 enfants sont déscolarisés. Il est

important que les écoles soient des lieux de sécurité pour les enfants, sans présence militaire. Il faut pouvoir repenser les emplois du temps mais les projets de court terme n'ont pas de réels

impacts. Madame Barira rappelle aussi que la difficulté majeure à

laquelle le Niger fait face est la scolarisation des filles.

Deux filles sur dix seulement accèdent au collège.

Pour

le coordonnateur du Collectif pour le développement de

l'éducation

du Tchad, Djimramadje Djimtibaye, le Tchad serait un « îlot de paix » par rapport aux autres pays mentionnés dans l'étude. Le défi majeur du pays est la gestion des migrations suite aux différents conflits de la région. Il est nécessaire de pouvoir allouer davantage de moyens pour l'éducation au Tchad afin de favoriser la scolarisation des enfants et l'apprentissage professionnel. Dans le même temps, D. Djimtibaye recommande davantage d'éducation à la citoyenneté.

Concernant

la Mauritanie, Aminettou Mint Moctar, Présidente de l'Association des Femmes Chef.fes Famille en Mauritanie, le pays ferait face à des disparités importantes entre les communautés (berbères, arabes, haratins, peuls, wolofs...). Les difficultés d'accès à l'école sont souvent liées à l'origine ethnique ou sociale de l'individu. La Mauritanie est aussi confronté aux problèmes d'individus apatrides, sans état civil (13 000 enfants recensés par l'association dont 9 000 sont des filles). Les écoles sont vendues à des fins commerciales pour la construction de centres commerciaux favorisant l'aspect économique du pays, mais étant à l'origine de la disparition des écoles. Selon A. Mint Moctar il y aurait 261 écoles privées et 251 écoles publiques, avec des enseignant.e.s peu ou pas formé.e.s.

Un

autre défi dans l'inégalité d'accès à l'éducation est celui des enfants handicapés, qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles puisque lors des recensements on ne

demande

pas si il y a des enfants handicapés au sein du ménage. Ces enfants n'ont que très peu de droits.

Enfin,

la table ronde se termine par l'intervention de deux représentants de bailleurs de fonds, Graham Lang pour « Education cannot wait » et Tahinaharinoro Razafindramary pour le « Partenariat Mondial pour l'Education ».

« Education

cannot wait » est un fonds d'urgence et de longue durée créé en 2016, encore en « phase d'apprentissage » selon G.

Lang . Le fonds a investi au Tchad suite à la situation d'urgence

liée aux conflits du Lac Tchad et une migration importante des différentes communautés. Ce fonds a pour mission de répondre aux

situations d'urgence (exemple : Mozambique suite au cyclone Idai) mais souhaite à long terme, pouvoir répondre à une approche pluri-annuelle.

Le

Partenariat Mondial pour l'Education (PME) estime que les fonds

versés à la région du Sahel depuis 2004 s'élève à 500 millions de dollars (US), avec une requête en cours pour la région

de 100 millions de dollars (US).

Le défi des bailleurs de fonds est actuellement de pouvoir coordonner les actions financées et menées sur place. Concernant les résultats du PME, T. Razafindramary explique que les résultats observés dans la région ne peuvent pas être seulement alloués au PME. Le PME est un ensemble de partenaires qui œuvrent ensemble, les résultats seraient donc communs. Concernant le Tchad, le PME aurait permis de construire 1600 écoles, des latrines, des points d'eau et des manuels (pour un financement de 82 millions de dollars (US)).

Table

Ronde 2 : « Assurer la stabilisation et la durabilité de l'éducation en situation de crise au Sahel »

Moustapha

Guitteye, secrétaire général du Syndicat National de l'éducation, présente la situation actuelle du Mali et fait référence à la fermeture des écoles suite aux conflits auxquels le pays fait face.

Le Nord du Mali est confronté à une disparition de tous ses services sociaux. Ainsi, si le gouvernement souhaite que les populations reviennent vivre dans le Nord du pays, il faudrait envisager des primes pour les enseignant.e.s selon M ; Guitteye.

Le gouvernement doit investir dans les services de base pour répondre aux objectifs de redynamisation du territoire.

Pour

Pierre Sawadogo, Directeur du Bureau Afrique Subsaharienne, Solidarité Laïque, au Burkina Faso, l'enjeu est celui de l'éducation à la citoyenneté. Les élèves sont formés une semaine dans l'année, mais cette formation est selon lui insuffisante. Il faut réformer le système scolaire afin d'intégrer davantage les élèves dans la participation citoyenne.

Donatienne

Hissard, Directrice adjointe de la Direction du Développement Durable (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) énonce

que des rapports ont pu montrer que la coopération entre la France

et la région du Sahel était efficace mais qu'il fallait faire « plus et mieux ». La région du Sahel subit une « crise des apprentissages ». La France va poursuivre son engagement dans le secteur de l'éducation, avec un « plan pour le français ». Selon certaines études, l'apprentissage en français aurait un effet positif sur le taux de scolarisation.

Enfin,

la conférence se termine par l'intervention de Dr. Koumbou Boly

Barry, rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'éducation (ancienne ministre de l'éducation au Burkina Faso).

Il est important de mettre en avant des « zones de dialogues » afin de réformer le système. Les partenaires privées doivent être

un complément mais il nécessaire d'encadrer ces partenariats.

Conclusion

L'étude de ces 5 pays de la région du Sahel, suppose que malgré certaines similitudes, les pays ont leurs propres structures et doivent donc ajuster leurs politiques en fonction de leur structure. Léa Rambaud, Responsable Plaidoyer et communication, Coalition Education a énoncé lors de la clôture, les recommandations de Coalition Education dans le secteur de l'éducation et la formation au Sahel.

Vous pouvez consulter le rapport d'étude et les recommandations de Coalition Education :[ici](#)

Rédigé
par Morgane Peroche (Fédération Internationale des Céméa)

“Libérons-nous” un espace d'informations collaboratif

Le site “Libérons-nous” entend être un espace d'informations régulièrement mis à jour sur les questions liées au Libre en général, qu'il s'agisse de logiciel, mais aussi de services en ligne, de culture (littérature, musique...) et d'actualités politiques concernant nos libertés numériques.

Alimenté par la mission "Libre, éducation nouvelle", il se veut collaboratif, chacun.e est donc invité à y contribuer.

Organisé autour de plusieurs onglets, on peut par exemple y trouver aujourd'hui :

- . des liens où trouver des livres numériques libres ou du domaine public.
- . comment libérer et sécuriser son téléphone portable.
- . comment créer rapidement un diaporama en ligne.

Une partie des ressources disponibles sur ce site sont aussi disponibles sur [Yakamedia](#), sous une forme plus structurée.

Bonne navigation libre sur le site :
<https://libérons-nous.cemea.asso.fr/>

Pascal GASCOIN
Chargé de mission "Libre, Éducation Nouvelle"



Conférence

gesticulée “Informatique et Libertés ? “

Travailler,
s’informer, jouer, vivre ses amitiés, se soigner, consommer ou se révolter... Quel contrôle avons-nous sur ces ordinateurs devenus omniprésents ? À qui facilitent-ils vraiment la vie ?

L'apparente complexité technique cache des enjeux politiques. Lunar partage dans sa conférence vingt ans d'expérience technique et militante pour nous aider à y voir clair et à nous organiser.

Qu'est-ce qu'une conférence gesticulée ?

Un outil d'éducation populaire (mi-spectacle, mi-conférence) qui mêle autobiographie, analyses et théories. Un mélange de choses vécues, comprises ou apprises pour transmettre des savoirs politiques.

La conférence est traditionnellement suivie d'un atelier : un moment pour penser et pratiquer ensemble une plus juste place de l'informatique dans nos vies.

Pour voir la vidéo cliquez sur le lien [ici](#)

Rencontre d'Abidjan

Le Consortium sur la privatisation dans l'éducation et les droits de l'Homme (PEHRC), a organisé sa réunion internationale sur la privatisation dans l'éducation du 14 au 17 février 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette cinquième réunion s'inscrit dans une série d'événements internationaux du Consortium, après les réunions précédentes tenues en juin 2014 à Genève, en octobre 2015 à Londres, en septembre 2016 à Nairobi et en septembre 2017 à Katmandou. La réunion a eu lieu à la suite de la Conférence d'adoption des Principes directeurs relatifs aux obligations des États concernant les acteurs privés dans l'éducation, qui s'est tenue les 12 et 13 février.

La Réunion Internationale du PEHRC a visé à élaborer des stratégies communes et à renforcer notre capacité collective à comprendre les menaces posées par la privatisation dans l'éducation et à coordonner les réponses de plaidoyer et les solutions aux défis rencontrés dans la région et au niveau international. Ceci a été l'occasion de se réunir et de partager des expériences ainsi que des apprentissages, et de définir les prochaines étapes de la stratégie et du Consortium.

Sommet de la Francophonie : 57 chefs d'Etat renouvellent leur attachement à l'éducation publique



COSYDEP
Sénégal

Communiqué de presse, 17 octobre 2018

Alors que le [XVIIème sommet de la Francophonie de 2018](#) vient de se clôturer en Arménie (11 et 12 octobre 2018), 57 États membres de la Francophonie ont réaffirmé leur attachement à une éducation publique de qualité et une régulation efficace de l'enseignement, y compris privé, répondant ainsi à l'[Appel du Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation](#).

Le paragraphe 45 de la Déclaration d'Erevan stipule :

'Réaffirmant notre attachement à une éducation publique,

gratuite et de qualité pour toutes et tous, et soulignant l'importance primordiale de l'accès à une éducation et une formation inclusive, rappelons la nécessaire régulation par les pouvoirs publics du système scolaire, dans son ensemble, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs'

Le Réseau francophone, et ses 400 organisations membres issues de 40 pays de l'espace francophone, qui [militent](#) pour inclure l'éducation publique dans les déclarations et textes officiels de la Francophonie, se félicitent de cette mesure mais soulignent qu'il y a encore du chemin à faire pour concrétiser ces engagements.

Cette déclaration en faveur des systèmes d'éducation publics gratuits intervient dans un contexte mondial de croissance sans précédent des acteurs privés dans l'éducation notamment dans les pays à faibles revenus, qui est sur le point de transformer en profondeur des systèmes éducatifs déjà fragiles.



De nombreux investisseurs, comprenant des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le marché jugé très lucratif de l'éducation. Et ce y compris [en proposant](#) des services à bas coût, de mauvaise qualité, et visant les populations pauvres, tout en s'exonérant des régulations des États. La croissance de ces acteurs privés, et plus généralement, de la marchandisation de l'éducation, est particulièrement marquée au niveau du cycle fondamental (primaire et secondaire), là où les injustices sociales se creusent. L'impact de ce mouvement en termes de qualité des

contenus éducatifs, de ségrégation et d'inégalités sociales, et plus généralement, de réalisation des droits de l'Homme, en fait un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation tout au long de la vie. Cette tendance a été dénoncée par plusieurs [rapports](#), [résolutions](#), et [recommandations](#) de l'ONU et de la [Commission Africaine des droits de l'Homme](#).

Cet engagement renouvelé des États fait suite à [la Déclaration d'Antananarivo, \(Sommet de la Francophonie 2016\)](#), dans laquelle 57 États membres de la Francophonie s'inquiétaient du "*développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial*", et demandaient à l'Organisation Internationale de la Francophonie de '*prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs*', '*en collaboration avec la société civile*'.

La déclaration d'Antananarivo avait notamment été suivie en 2017 d'une [réunion](#) de représentants de la société civile, de syndicats et de représentants étatiques pour discuter de la situation de la privatisation de l'éducation dans les pays francophones.

L'éducation est un service public mondial dont les États ont la responsabilité. Le Réseau francophone veille à ce que ces paroles prononcées ne restent pas à l'état de déclaration et avec les sociétés civiles locales, acteurs éducatifs mais aussi parents et citoyens, participe à stimuler la recherche, la réflexion et les échanges sur la régulation des acteurs privés et la lutte contre les dérives marchandes dans l'éducation.

Le Réseau Francophone travaillera avec l'OIF et ses membres à la mise en place de programmes concrets pour évaluer les politiques publiques des États de la Francophonie et mettre en place un cadre efficace de régulation à même de construire des

systemes éducatifs justes et une éducation publique de qualité.

Documents clés

- Déclaration d'Erevan : <http://bit.ly/2yiFh2A>
- Appel de la société civile contre la marchandisation de l'éducation : <http://bit.ly/2NI0WGb>
- Carte des organisations signataires de l'Appel contre la marchandisation de l'éducation : <http://bit.ly/2gE2g0j>
- Déclaration d'Antananarivo : <http://bit.ly/20shsPD>
- Informations en français sur la privatisation de l'éducation : <http://bit.ly/privfr> et <http://bit.ly/2bgvv0j>
- Résumé de l'Appel contre la marchandisation de l'éducation : <http://bit.ly/2CPYk8f>

Contacts

- **Djibril Sarr**, Réseau Francophone contre la Marchandisation de l'Education,

info@nevendezpasleducation.org

- **Sylvain Aubry**, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, sylvain@globalinitiative-escr.org
- **Delphine Dorsi**, Droit à l'éducation, delphine.dorsi@right-to-education.org
- **Cheikh Mbow**, Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Éducation Publique, cheikhmbow@gmail.com
- **Jean-Hervé Cohen**, Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation, president@csfef.org
- **Léa Rambaud**, Coalition Éducation, lrambaud@coalition-education.fr
- **Sonia Chebbi**, Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Actives, sonia.chebbi@ficemea.org

- **Carole Coupez**, Solidarité Laïque, ccoupez@solidarite-laique.org